



# Compte Financier Unique 2024

---

Note de présentation des informations financières essentielles

## **SOMMAIRE**

- I. Éléments de contexte local
- II. Evolution des charges et recettes de Fonctionnement / Investissement
- III. Evolution de l'épargne brute et de l'épargne nette
- IV. Niveau de l'endettement et capacité de désendettement
- V. Niveau et évolution des taux d'imposition

## I. Élément de contexte local

Aux portes de la ville de Nantes, la Commune de Sautron s'étend sur un peu plus de 17 km<sup>2</sup> et compte 8 846 habitants (population DGF 2024).

A l'instar des autres communes limitrophes de Nantes, l'évolution démographique a été très forte durant le dernier siècle (en 1968, Sautron comptait en effet 1 333 habitants).

Selon les prévisions, et à la lumière des dernières opérations de recensement, la population sautronnaise va continuer à croître durant les prochaines années.

Commerces, professions libérales, artisans et industries installés au sein de plusieurs zones commerciales artisanales... Sautron comptabilise presque 300 professionnels.

La ville se caractérise enfin par le dynamisme de son tissu associatif. En effet, 68 associations proposent 104 activités et regroupent plus de 5 500 adhérents, dont plus de 3 500 Sautronnais.

Le Budget principal de la Ville de SAUTRON ne compte aucun Budget annexe – les compétences en matière d'eau et d'assainissement relèvent de l'Intercommunalité (Nantes Métropole)

Les missions d'action sociale sont gérées par le CCAS de SAUTRON.

## II. Eléments budgétaires à retenir pour 2024 – en Fonctionnement

### En termes de dépenses :

1. Ralentissement de l'augmentation des **charges de personnel** (+ 2,5 % en 2024, après + 12,33 % entre le CA 2023 et le CFU 2022) notamment par un effort accru sur la gestion des heures complémentaires,
2. Forte augmentation des **charges à caractère général** (+ 10,9 %), dans un contexte de hausse des dépenses communales liée à l'inflation (énergie – gaz et électricité notamment, + 67 %)
3. Stabilisation des participations versées aux associations et autres organismes de droit privé.
4. Hausse sur 2024 des participations versées (chapitre 65), à l'île mystérieuse notamment, pour solde de déficits antérieurs
4. Légère diminution des intérêts de la dette du fait du désendettement de la Commune depuis 2022.

### En termes de recettes :

1. Stabilisation des recettes encaissées par les services (restauration scolaire, périscolaire...)
2. Légère hausse des droits de mutation, liée à une cession immobilière importante sur la Commune
3. Stabilisation des Dotations et Participations perçues de l'Etat en 2024
4. Stabilisation des recettes diverses, notamment liées aux locations de salles et locations immobilières
5. Stabilisation des reversements de Nantes Métropole (Attribution de compensation et Dotation de Solidarité Communautaire)

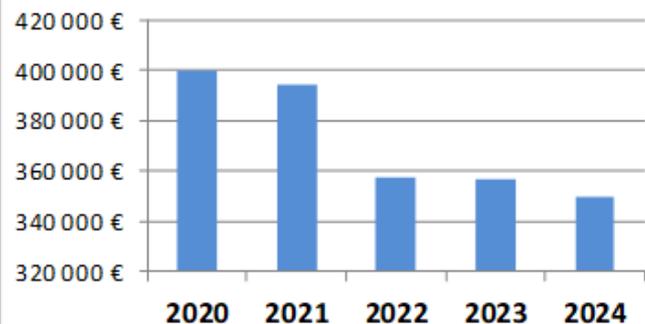
Evolution des dotations versées par l'Etat

- ✓ La principale composante de la DGF – la Dotation Forfaitaire – a diminué en 2024, de part une faible augmentation de la population DGF (+ 1 habitant) et la reprise de l'écrêtement des recettes
- ✓ De son côté, la DSR a continué d'augmenter en 2024 (+ 24%)

Evolution de la DGF - période 2020 / 2024

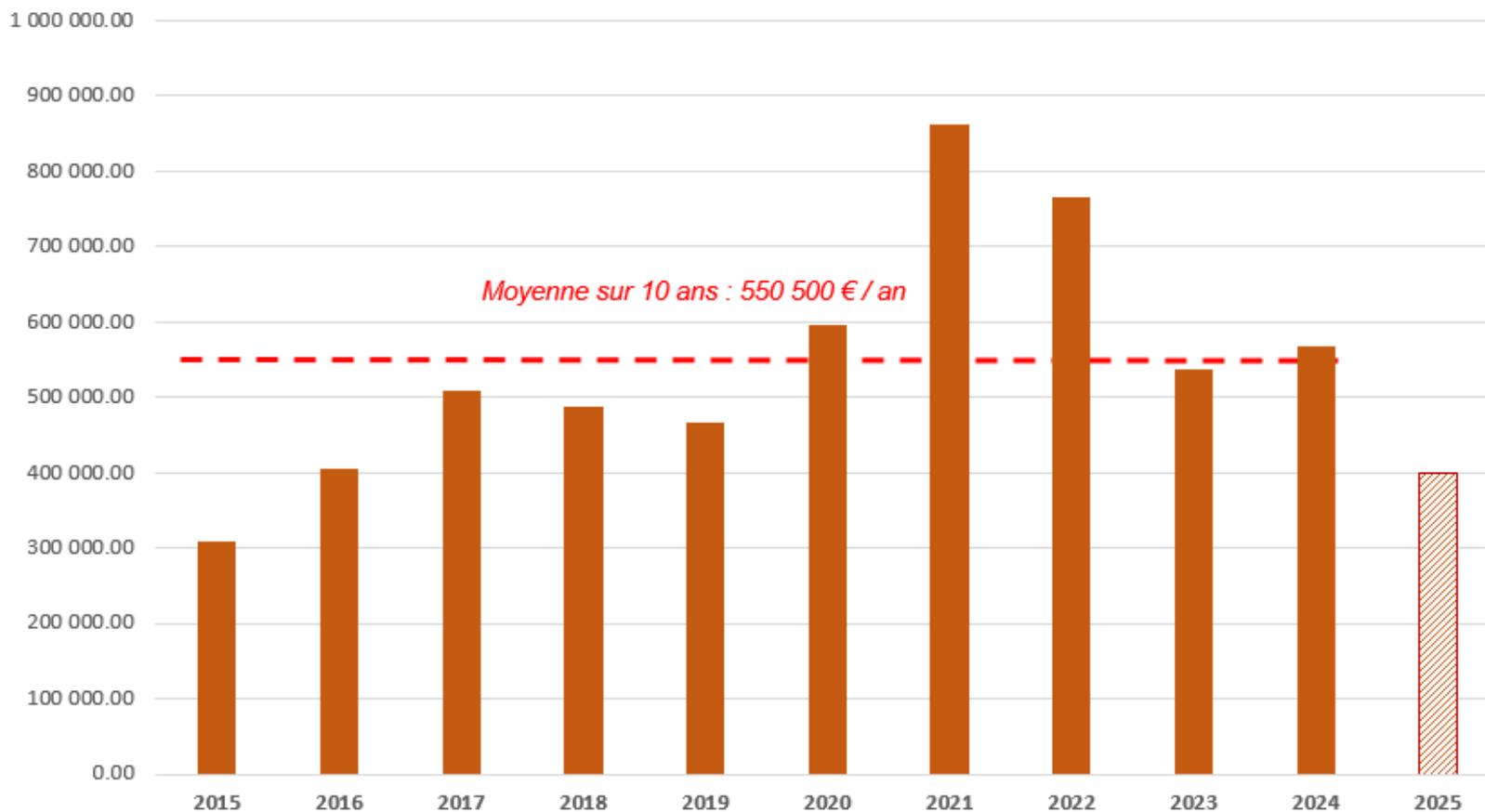
	2020	2021	2022	2023	2024
Dotation forfaitaire notifiée	399 792 €	394 068 €	357 282 €	356 996 €	349 827 €
Dotation forfaitaire N-1 retraité	402 607 €	399 792 €	394 068 €	357 282 €	356 996 €
Part dynamique de la population	30 578 €	28 600 €	3 338 €	-286 €	95 €
Ecrêtement	-33 393 €	-34 324 €	-40 124 €	0 €	-7 264 €
	2020	2021	2022	2023	2024
DSR* notifiée	106 743 €	110 801 €	111 851 €	127 787 €	138 900 €
Evolution annuelle	4.65%	3.80%	0.95%	15.33%	24.18%

Evolution de la Dotation Forfaitaire depuis 2020



Focus sur les droits de mutation

- Evolution des droits de mutation en 2024



## II. Eléments budgétaires à retenir pour 2024 – en Investissement

### **Principales dépenses d'Investissement : 1 248 680 €**

*Dont...*

- Travaux de couverture et réfection du parquet de l'Espace Phelippes Beaulieux
- Travaux dans l'ex-Presbytère
- Fin des travaux à la Médiathèque
- Equipement des services techniques et administratifs
- Etudes, travaux et équipement structures périscolaires
- Travaux espace de convivialité de la pétanque (commencement)
- Remplacement des jeux dans les cours d'écoles

**+ remboursement du capital de la dette (460 240 €)**

### **Principales recettes d'Investissement : 1 869 980 €**

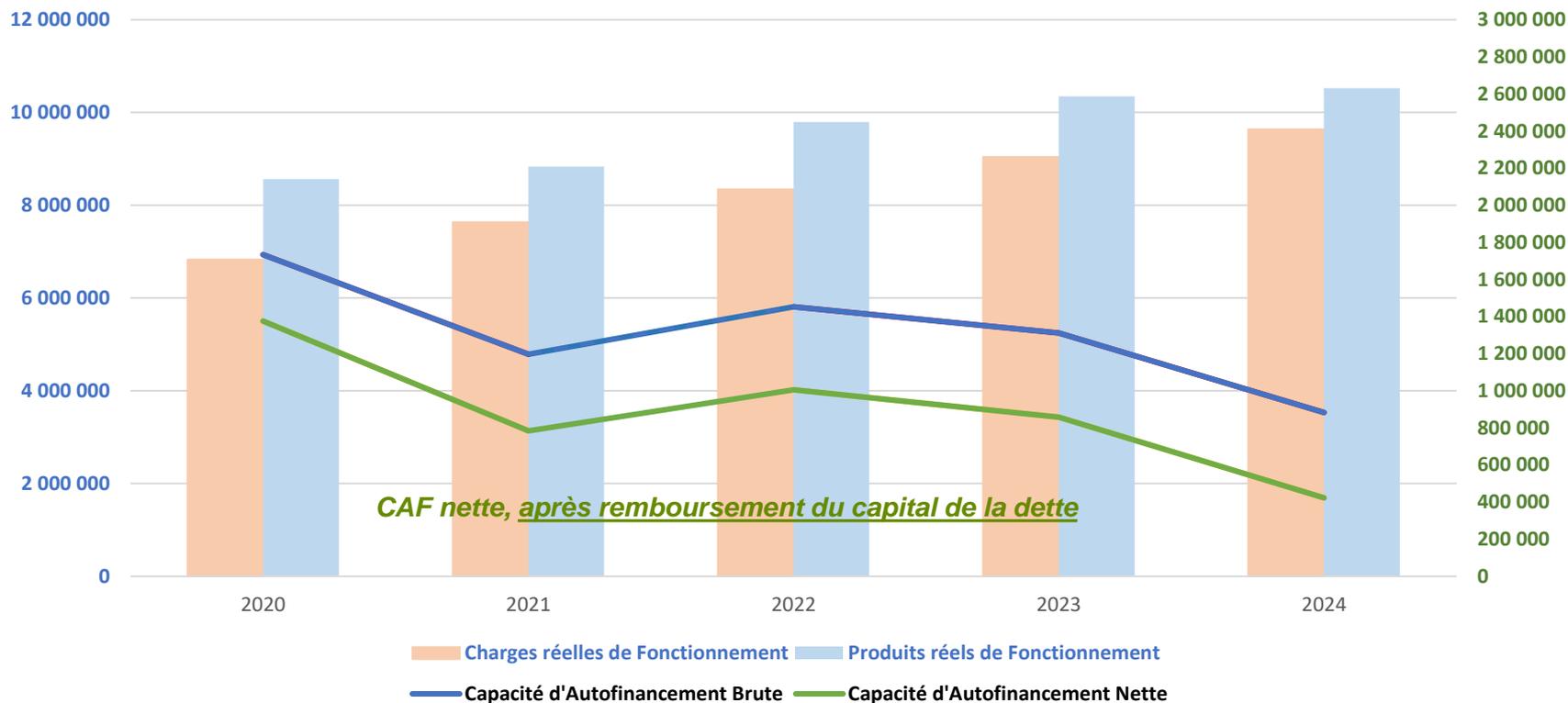
*Dont...*

- Autofinancement sur fonds propres
- Fonds de compensation de la TVA
- Subventions d'Investissement
- Emprunt : 0 €

### III. Evolution de l'épargne brute et de l'épargne nette

La Capacité d'Autofinancement a encore diminué en 2024, à 423 000 € contre 857 000 € en 2023, lié notamment à des dépenses en hausse (gaz, électricité, participation à la crèche partenariale, pénalité loi SRU...).

Evolution de la Capacité d'Autofinancement



## IV. Etat de la dette

L'encours de dette s'élevait à **5 745 444 €** au 01/01/2025

La capacité de désendettement de la Commune s'élève à **5 ans et 8 mois\***, en lien avec la dégradation de la capacité d'autofinancement - elle était de **4 ans et 2 mois\*** en 2024 (\* hors dette envers Nantes Métropole).

### Structure des emprunts en cours :

**6** emprunts restent en cours au 1/1/24, à **taux fixe**  
**2** dettes envers Nantes Métropole - concernant le portage foncier du 12 et du 6 rue de l'église (remboursement au bout de 10 ans)

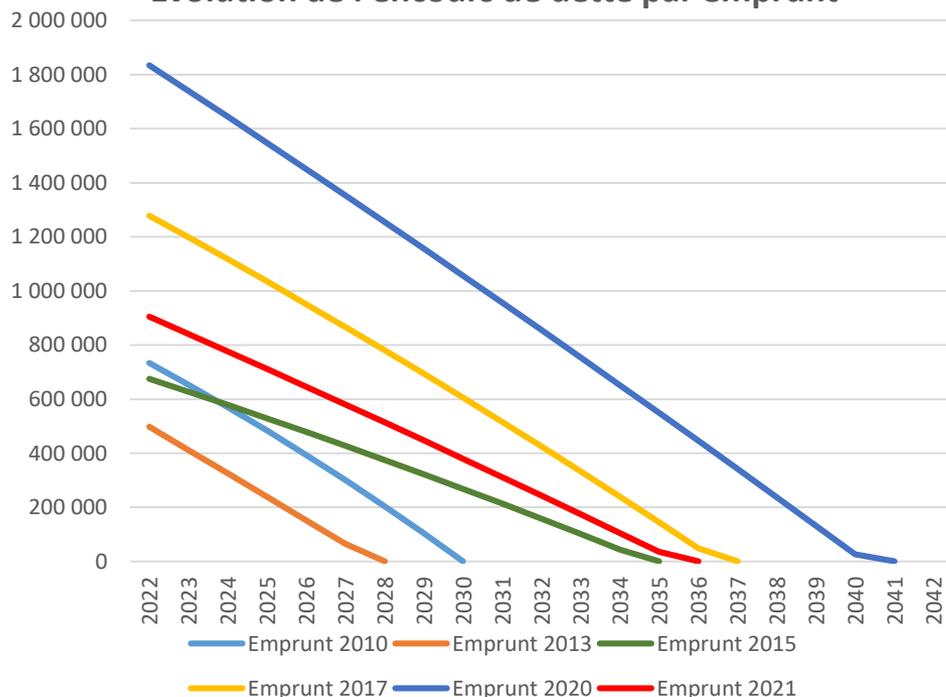
### Liste des prêteurs :

**Crédit Agricole : 1**

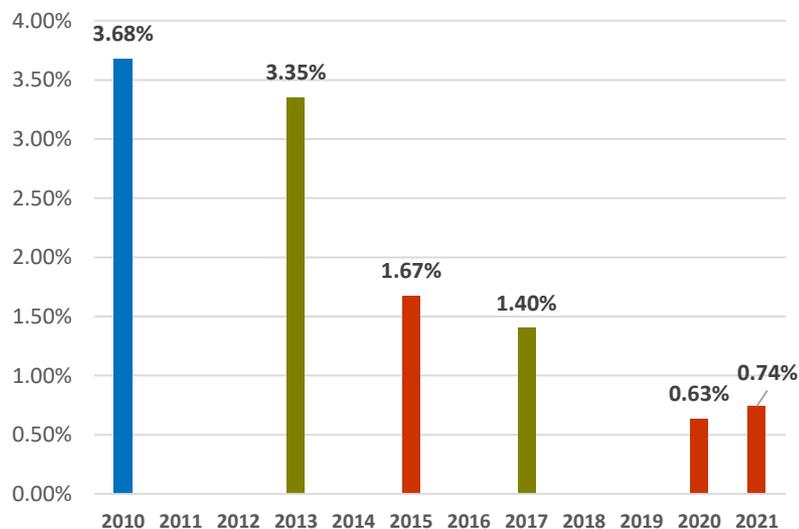
**Crédit Mutuel : 2**

**Banque Postale : 3**

Evolution de l'encours de dette par emprunt



Niveau des taux des emprunts en cours



*Endettement par habitant*

## **Dette communale**

- **Evolution de l'endettement de la Commune en 2024**

La Ville n'a, à nouveau, pas eu recours à l'emprunt en 2024, pour financer ses Investissements. Ainsi l'encours de la dette communale par habitant a diminué, passant de 718 €/hab., au 31/12/2023, à **649 €/hab.\* au 31/12/2024**

*(\* pour une « population DGF » de 8 845 hab. en 2023 et 8 846 hab. en 2024).*

L'encours par habitant reste inférieur à la moyenne nationale de la strate (767 € / hab. en 2023).

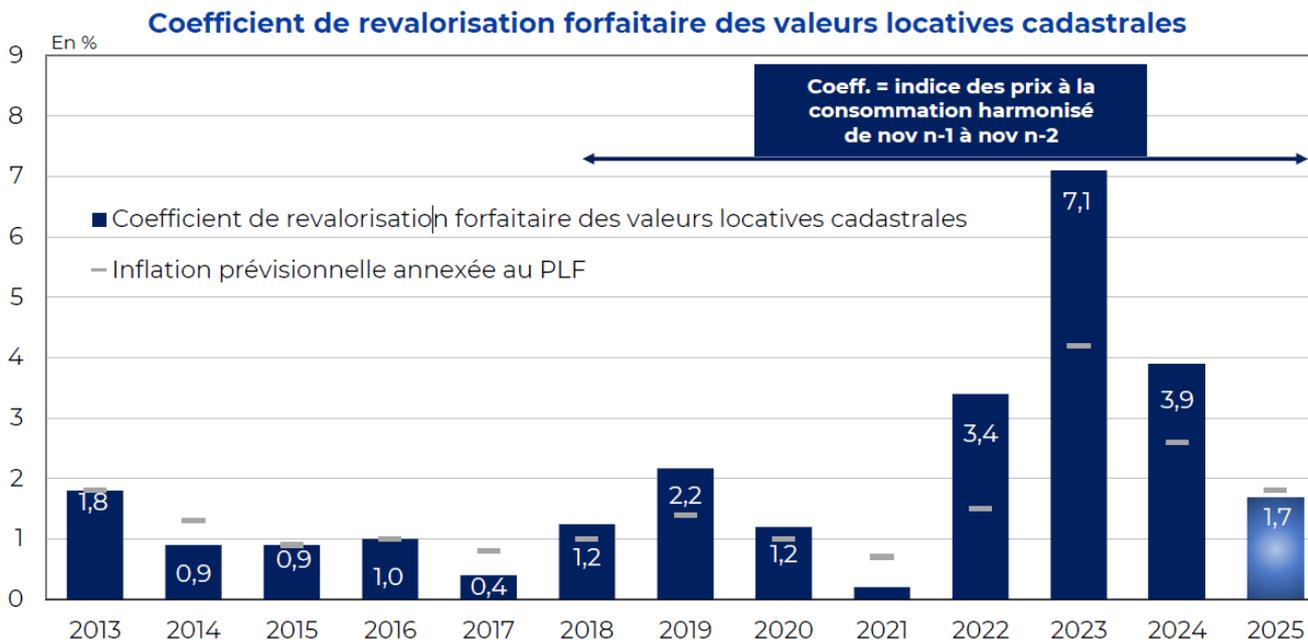
## V. Niveau et évolution des taux d'imposition

Rappel de l'évolution des bases et des taux entre 2023 et 2024 :

- **Bases 2024** : - **THRS** : - 7 % suite à la correction des bases de 2023, surévaluées et pour partie erronées, en lien avec la nouvelle obligation de déclaration des biens instituée en 2023  
 - **TFB** : + 5,3 % (+ 7,92 % en 2023)  
 - **TFNB** : + 0,4 % (+ 6,88 % en 2023)

Comprenant une revalorisation annuelle des bases de + 3,9 % en 2024, contre + 7,1 % en 2023 (cf. graphique ci-dessous)

- **Taux** : les taux des deux taxes foncières et de la nouvelle THRS ont augmenté de + 2 % en 2024



Source : Insee